



Assemblée générale

Distr. générale
2 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 360^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 avril 2014, à 10 heures

Président : M. Diallo (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, tenues à Quito du 25 au 27 mars 2014

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

Réunion internationale sur la question de Jérusalem, Ankara, mai 2014

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-02962X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, tenues à Quito du 25 au 27 mars 2014

2. **M. Grima** (Malte) rapporte que la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, qui avait pour thème « S'investir pour la paix – l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien », s'est tenue à Quito les 25 et 26 mars 2014 et a été suivie, le 27 mars, de la Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne.

3. Dans un message dont le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a donné lecture, le Secrétaire général a exprimé son inquiétude face à la rapide expansion des colonies de peuplement israéliennes, qui risquent de rendre impossible la solution des deux États, à la multiplication des incidents sur l'esplanade des Mosquées et au récent débat à la Knesset sur un projet de loi tendant à imposer la « souveraineté israélienne » sur ce site, tous événements qui risquent de passer pour de graves provocations dans la région.

4. Le Président du Comité a souligné le rôle crucial joué par les pays d'Amérique latine dans la solidarité avec le peuple palestinien, avec en particulier le nombre élevé de reconnaissances de l'État de Palestine par ces pays depuis 2010, qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur plusieurs décennies de négation du droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance.

5. Le représentant de l'État de Palestine a rappelé que cet État a le droit d'adhérer à tous les instruments juridiques et de devenir membre des organismes des Nations Unies. Il a déclaré qu'il incombe collectivement à la communauté internationale de prendre les mesures politiques et juridiques nécessaires pour qu'Israël soit amené à répondre des actes qu'il commet dans le Territoire palestinien occupé.

6. Dans son allocution, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a déploré la lente et continue dégradation de la situation sur le terrain et rappelé aux

participants que, tout au long de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, la communauté internationale se devait de tout faire pour aider les deux parties à trouver une solution à leur conflit.

7. Pendant les séances plénières, les participants ont évoqué l'action politique qui a été menée pour mettre fin au statu quo et l'impact qu'aurait l'expansion des colonies sur les perspectives de réalisation de la solution des deux États. Un expert israélien a mis en évidence le contraste entre l'adhésion formelle du gouvernement israélien à la solution des deux États et sa politique réelle, qui a présidé à un accroissement considérable du nombre des colons établis en Cisjordanie depuis 1993. Les participants ont exhorté les médias à assurer une couverture directe et fidèle de la situation sur le terrain, parce que leurs reportages biaisés ont contribué aux souffrances du peuple palestinien. Les participants ont également évoqué les liens culturels, ethniques, économiques, religieux et politiques entre la Palestine, l'Amérique latine et les Caraïbes, ainsi que le soutien de la région à un règlement global de la question de Palestine. Pendant un débat sur le rôle des organisations non gouvernementales, un projet qui a réuni des jeunes des communautés locales juive et arabe du Cône Sud de l'Amérique latine pour qu'ils contribuent aux efforts tendant à mettre fin à l'occupation israélienne a été donné en exemple.

8. Quant à la Réunion de la société civile, qui a duré une journée, elle a été l'occasion pour ses participants d'échanger leurs vues sur des questions comme l'influence croissante de la campagne pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions.

9. La délégation du Comité s'est entretenue avec le Ministre équatorien des affaires étrangères, qui a offert de faciliter la diffusion en Amérique latine et aux Caraïbes des objectifs visés par le Comité, et avec le Président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale équatorienne, qui a souscrit à l'idée de convoquer au Siège de l'Organisation des Nations Unies une conférence internationale de parlementaires en soutien au peuple palestinien.

10. Les informations concernant ces deux réunions peuvent être consultées sur le site Web consacré à la question de Palestine à l'adresse <https://unispal.un.org/DPA/DPR/unispal.nsf/udc.htm>. Le Secrétariat s'emploie à télécharger tous les

enregistrements vidéo des deux réunions sur sa chaîne Youtube.

11. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) dit que ce fut un grand honneur pour l'Équateur d'accueillir la Réunion internationale et annonce que son gouvernement prend les dispositions voulues pour ouvrir une ambassade dans l'État de Palestine, qui a déjà ouvert une ambassade en Équateur.

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

12. **Le Président**, résumant les autres faits nouveaux survenus depuis la réunion précédente du Comité, rapporte que le Président Abbas a rencontré le Président Obama le 17 mars 2014 dans le cadre d'une intense campagne diplomatique visant à faire avancer les pourparlers de paix. Le même jour, l'ONU et l'Autorité palestinienne ont lancé un plan stratégique d'intervention humanitaire pour l'État de Palestine couvrant la période 2014-2016. Le 18 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine.

13. Les 19 et 20 mars, Israël a annoncé son projet de construire 186 logements supplémentaires pour des colons à Jérusalem-Est et 2269 logements supplémentaires dans l'intérieur de la Cisjordanie. Le 21 mars, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 a invité la Cour internationale de Justice à examiner les conséquences juridiques de la prolongation de l'occupation israélienne. Le 26 mars, la Ligue des États arabes réunie au sommet a exprimé son soutien à la position palestinienne dans les négociations avec Israël.

14. Le 28 mars, le Conseil des droits de l'homme a adopté quatre résolutions sur la Palestine, dont une concerne les colonies de peuplement. Le 30 mars, M. Pierre Krähenbühl a pris ses fonctions de Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le 1^{er} avril, le Président Abbas a signé les demandes d'adhésion de l'État de Palestine à 15 organismes des Nations Unies.

15. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) déclare que l'une des conclusions auxquelles a abouti par consensus la Réunion internationale était qu'il

fallait profiter de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien pour mobiliser des appuis dans le monde entier. Le même consensus a été dégagé à la réunion conjointe de mars 2014 du Comité et de la Ligue des États arabes, à l'issue de laquelle a été adoptée la déclaration du Caire. Ces deux réunions ont fait ressortir que l'Année internationale n'était pas seulement un moyen de célébrer l'appui international dont bénéficie le peuple palestinien dans son combat, mais aussi l'occasion, pour la communauté internationale, de contribuer aux efforts visant à résoudre équitablement le conflit en mettant fin à une occupation qui dure depuis 1967 et en permettant à l'État de Palestine d'accéder à l'indépendance, afin que la solution des deux États puisse trouver à se réaliser dans la pratique. Si Israël, Puissance occupante, n'est pas prêt et disposé à avancer dans cette direction, la communauté internationale doit se préparer à faire le nécessaire.

16. Israël est revenu sur l'engagement qu'il a pris de libérer un quatrième groupe de prisonniers politiques, en violation de l'accord qu'il a conclu avec l'État de Palestine sous l'égide des États-Unis d'Amérique. Aux termes de cet accord, l'État de Palestine s'est engagé à ne pas exercer le droit qui est le sien d'adhérer aux organismes, traités et conventions des Nations Unies. Le gouvernement palestinien a immédiatement réagi à la violation de l'accord par Israël en commençant les formalités d'adhésion à 13 instruments internationaux, exerçant ainsi un droit qu'il tient de sa qualité d'État reconnu par l'Assemblée générale. Le 2 mai, soit 30 jours après la date de dépôt de ses instruments d'adhésion, l'État de Palestine sera État partie audits instruments internationaux. L'État de Palestine est prêt à négocier de bonne foi avec Israël, mais il est également prêt à prendre de nouvelles dispositions pour adhérer à des instruments internationaux si Israël persiste à le punir en toute illégalité d'avoir pris des mesures parfaitement légales.

17. Le peuple palestinien ne peut plus ni supporter l'occupation ni rester un étranger sur ses propres terres; il aspire à l'indépendance et à vivre en paix et en harmonie avec tous ses voisins, y compris Israël. Le moment est donc venu pour les gouvernements, les médias et toutes les parties prenantes d'aider l'État de Palestine à obtenir son indépendance. À ce sujet, l'Observateur de l'État de Palestine souhaite que plusieurs centaines de parlementaires participent à la conférence internationale de parlementaires qui se

tiendra au Siège de l'ONU en l'honneur de la Journée internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

18. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a joué un rôle de pointe en accueillant la récente réunion internationale, ne doit pas se laisser distancer par l'Europe dans l'adoption d'une législation interdisant toutes transactions commerciales et financières avec les colonies israéliennes illégales. Le soutien de l'Amérique latine à la lutte menée par les Palestiniens doit aller au-delà de la reconnaissance politique, qui n'en est pas moins fort appréciée.

19. La situation politique est actuellement très difficile du fait des obstacles innombrables dressés par la partie israélienne. Mû par la volonté de négocier de bonne foi, le Président Abbas a d'abord pris l'audacieuse décision de différer l'adhésion de la Palestine aux organismes internationaux ainsi qu'aux instruments internationaux. Cependant, le comportement d'Israël par rapport aux colonies de peuplement, l'extension de sa souveraineté aux lieux saints islamiques de Jérusalem, la confiscation de terres palestiniennes, la démolition d'habitations et l'expulsion de leurs habitants, en particulier à Jérusalem-Est, loin de signaler une disposition à se retirer de la patrie du peuple palestinien, sont autant de manifestations de la conduite illégale d'un pays qui consolide son projet de colonisation. Si Israël refuse de négocier pacifiquement, il forcera l'État de Palestine et la communauté internationale à prendre de nouvelles mesures pour l'amener à répondre politiquement, diplomatiquement et juridiquement de ses actes. Il est grand temps qu'Israël change de comportement; s'il ne le fait pas, il ne pourra s'en prendre qu'à lui-même du résultat.

20. **Le Président** annonce que MM. Ziad Abuzayyad et Hillel Schenker, co-rédacteurs en chef du *Palestine-Israel Journal*, ont été invités à faire un exposé au Comité sur la situation à Jérusalem-Est.

21. *Sur l'invitation du Président, MM. Abuzayyad et Schenker prennent place à la table du Comité.*

22. **M. Abuzayyad** (co-rédacteur en chef du *Palestine-Israel Journal*) explique qu'il part de l'hypothèse que la solution des deux États reste viable et qu'aucun dirigeant palestinien n'acceptera un État palestinien qui n'aurait pas Jérusalem pour capitale. Sur cette base, Israël a entrepris de saboter la solution des deux États en changeant le statut, l'apparence et la

réalité de Jérusalem-Est. En 1967, Israël a annexé unilatéralement les terrains et les immeubles de Jérusalem-Est, déclaré que les Arabes qui y vivaient depuis plusieurs siècles étaient en fait des touristes jordaniens qui se trouvaient dans la ville à ce moment-là, et leur a accordé de simples visas de long séjour. Or la législation israélienne permet de leur retirer ce visa pour les motifs les plus variés. Ce qui se révèle être en fait une politique de nettoyage ethnique et de judaïsation de Jérusalem s'est trouvé encore renforcé par la construction de logements pour les Juifs et la transformation de l'infrastructure urbaine.

23. Des crédits budgétaires sont accordés de façon discriminatoire aux quartiers juifs, tandis que les quartiers arabes sont exclus des plans de développement et de zonage. Le mur de la ségrégation sert à exclure la population arabe de la ville, alors même que des colonies situées loin à l'extérieur de Jérusalem y sont progressivement intégrées grâce à la construction de routes modernes réservées aux Juifs, en vue de créer à terme une « Grande-Jérusalem ». Les Palestiniens qui habitent dans la banlieue de Jérusalem ou en Cisjordanie ne sont pas autorisés à se rendre dans la ville. On est même allé récemment jusqu'à tenter de changer le statu quo de l'esplanade des Mosquées et de la mosquée Al-Aqsa.

24. Israël continue d'annuler les cartes d'identité et les permis de séjour d'habitants arabes de Jérusalem; selon les statistiques israéliennes, entre 1967 et 2012, 14 383 Palestiniens ont été expulsés de Jérusalem et n'ont pas été autorisés à y revenir. Israël rejette les deux tiers des demandes de permis de construire déposées par des Palestiniens, et la plupart des Palestiniens n'ont de toute façon pas les moyens d'acquitter le prix d'un permis même s'il leur était accordé. Il en est résulté que les Palestiniens, au fur et à mesure que leur famille s'accroissait, étaient forcés d'ajouter des pièces à leur logement, pour recevoir ensuite des ordres de démolition et être contraints soit de payer les frais de démolition soit de procéder eux-mêmes à la démolition.

25. Israël a laissé tout Jérusalem-Est sans plan de zonage et classé une grande partie de la ville comme espace vert afin d'en conserver les terrains pour y établir des colons. Après la guerre de 1967, Israël a confisqué tous les terrains appartenant à des Arabes qui ne se trouvaient pas à Jérusalem à ce moment-là, ce qui a fait que 35 % de la superficie totale de la ville a été réputée appartenir à des propriétaires absents. En

même temps, la construction de colonies s'accélérait; en 2012, ces colonies comptaient plus de 50 000 logements et près de 200 000 colons juifs à Jérusalem-Est. L'objectif visé était d'isoler Jérusalem de ses quartiers arabes de Cisjordanie et de fragmenter les quartiers arabes situés à l'intérieur de la ville. Cet isolement a eu pour résultat une forte progression du taux de pauvreté des habitants arabes de Jérusalem et une baisse de leur niveau de vie.

26. Israël a pour tactique de donner des noms juifs à des quartiers arabes pour abuser la population israélienne. Des colons israéliens de droite établissent des têtes de pont dans les quartiers arabes de Jérusalem-Est, les revendiquent comme juifs pour des raisons religieuses et harcèlent leurs habitants. Comme ces colons sont protégés par la police et l'armée israéliennes, les Palestiniens se trouvent inévitablement accusés de terrorisme, alors que ce sont eux qui sont les victimes. En plus, le mur a rejeté à dessein 80 000 habitants arabes de Jérusalem hors de la ville, ce qui fait qu'ils n'ont plus accès aux services municipaux alors même qu'ils sont tenus de payer pour ces services s'ils veulent garder leur statut de résident.

27. Relevant la récente multiplication du nombre d'organisations israéliennes – subventionnées par le gouvernement israélien – qui militent pour la reconstruction du troisième Temple sur ce qu'elles appellent le Mont du Temple, c'est-à-dire l'esplanade des Mosquées, M. Abuzayyad prévient que cette situation est une véritable bombe à retardement qui risque de se terminer par une explosion de passions religieuses. Des ministres et des députés israéliens se sont rendus sur l'esplanade – qui, pour les musulmans, fait partie de la mosquée – pour y accomplir des cérémonies religieuses juives, et les Palestiniens qui ont essayé de les en empêcher ont été traînés devant les tribunaux et interdits d'accès à la mosquée.

28. Si l'on veut sauver la solution des deux États et éviter une conflagration à Jérusalem, Israël doit mettre fin immédiatement à toute son entreprise de colonisation et aux tentatives de modifier le statu quo sur l'esplanade des Mosquées. Les droits civils, culturels et politiques des Arabes de Jérusalem-Est doivent être garantis et toutes les institutions nationales, culturelles et politiques palestiniennes de la ville doivent être rouvertes. Enfin, le mur – ou à tout le moins les postes de contrôle qui interdisent l'accès de Jérusalem aux Palestiniens – doit être démolit.

29. **M. Schenker** (co-rédacteur en chef du *Palestine-Israel Journal*) explique que si Jérusalem est auréolée de gloire dans l'esprit des Juifs du monde entier, Jérusalem-Ouest est, dans les faits, la grande ville la plus pauvre d'Israël, et la pauvreté et le chômage y frappent aussi bien les Juifs que les Arabes. Les jeunes Juifs israéliens abandonnent Jérusalem à la recherche non seulement de travail, mais aussi d'une société plus ouverte, parce que les groupes ultra-orthodoxes exercent une influence croissante à Jérusalem-Ouest. La plupart des Israéliens souscrivent à l'idée d'un régime international spécial pour la Vieille Ville, à condition qu'il garantisse aux Juifs l'accès du Mur des Lamentations et du vieux quartier juif. Et bien que presque tous les Juifs israéliens soient prêts à dire qu'ils sont contre la division de Jérusalem, si la question leur était posée dans des termes différents, la majorité serait d'accord pour que des quartiers arabes spécifiques soient donnés aux Palestiniens, car ils ne considèrent pas que ces quartiers fassent partie de Jérusalem. En fait, la grande majorité des Juifs israéliens n'a jamais mis les pieds à Jérusalem-Est.

30. *Le Palestine-Israel Journal* a copublié récemment un article de fond basé sur les conclusions d'une table ronde sur Jérusalem à laquelle avaient participé d'éminents Palestiniens et Israéliens juifs. Les principaux points qui sont ressortis de cette table ronde sont que Jérusalem reste un facteur essentiel aussi bien dans les relations entre Israël et les Palestiniens que dans les relations entre Israël et l'ensemble du monde arabe, mais que les politiques israéliennes actuelles compromettent gravement la possibilité d'un règlement pacifique du conflit; que le gouvernement israélien et le conseil municipal de Jérusalem continuent de pratiquer une politique du fait accompli qui fait obstacle aux solutions éventuelles; que la réaction de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine est fragmentée, dispersée et inadéquate; et que la communauté internationale et les organismes des Nations Unies devraient intervenir en tiers pour dissuader Israël de prendre des mesures non autorisées et pour créer un climat favorable à un dialogue orienté vers un règlement pacifique du conflit et du statut de Jérusalem. Il importe aussi au plus haut point d'améliorer la situation humanitaire des habitants palestiniens de Jérusalem-Est.

31. **M. Percaya** (Indonésie) demande si, malgré une situation manifestement déplorable sur le terrain, il n'y

aurait pas des signes ou des éléments positifs sur lesquels le Comité pourrait faire fond.

32. **Le Président** répond que les signes ne sont guère positifs et que le Comité doit continuer d'accomplir sa mission de protection et de rétablissement des droits du peuple palestinien en donnant l'alarme, comme il l'a fait avec ses déclarations sur les colonies israéliennes illégales de Jérusalem-Est et le projet de loi déposé à la Knesset sur l'identité juive de Jérusalem-Est. Il ressort clairement des exposés objectifs des deux experts invités que l'aggravation renouvelée d'une situation sur le terrain qui était déjà grave est imputable à une seule partie, qui est Israël. S'emparer de terres appartenant à l'autre partie alors que des négociations sont en cours est inadmissible, et il appartient au Comité de le dire clairement. Ses membres doivent agir simultanément sur les fronts politique, diplomatique et juridique. À cet égard, il convient de féliciter l'État de Palestine de la décision qu'il a prise récemment de devenir partie à un certain nombre de conventions internationales.

33. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) souscrit à l'idée que la situation de l'esplanade des Mosquées et de la mosquée Al-Aqsa est une bombe à retardement. L'expérience vécue par d'autres pays de la région a montré ce qui arrive quand un conflit prend une dimension religieuse; il faut donc trouver des solutions pratiques qui permettront d'éviter une explosion. Ces solutions seront au cœur des débats de l'importante réunion internationale sur la question de Jérusalem qui doit avoir lieu en Turquie au mois de mai.

34. Il approuve certes l'appel à mettre fin immédiatement à la colonisation illégale de Jérusalem-Est, mais les faits sur le terrain montrent qu'Israël fait fi des appels à se conformer au droit international. Le peuple palestinien fait sa part : les 300 000 Arabes palestiniens de Jérusalem-Est refusent de quitter cette ville bien qu'ils y vivent dans des conditions horribles qui constituent une forme sophistiquée de nettoyage ethnique; et l'État de Palestine fait un premier pas en devenant partie à des conventions et traités internationaux. Le moment est donc venu pour la communauté internationale de ne plus se contenter de réaffirmer des positions de principe et pour chaque pays de prendre des mesures concrètes, comme l'ont fait l'Union européenne et l'Afrique du Sud, et de reconsidérer ses relations avec Israël, en particulier en ce qui concerne les entreprises impliquées dans la

colonisation, pour faire en sorte que les politiques et pratiques illégales d'Israël à Jérusalem-Est et dans l'ensemble des territoires occupés aient pour lui des conséquences et un prix qui forceront peut-être le gouvernement israélien à changer de politique.

35. **Le Président** se dit d'accord qu'il ne suffit plus de défendre des positions de principe; il faut espérer que les mesures prises par l'Union européenne seront une source d'inspiration pour d'autres régions. Le moment est effectivement venu d'agir. Les participants aux deux réunions de Quito ont discuté de l'adoption éventuelle par la région de mesures concernant les économies des territoires occupés avec le dessein d'adresser un message sans équivoque à Israël, et cette question sera au cœur du projet de réunion de parlementaires à New York.

36. **Mme Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) demande si le *Palestine-Israel Journal* procède à ses propres sondages pour s'assurer de la fidélité des opinions des deux parties dont il se fait l'écho.

37. **M. Schenker** (co-rédacteur en chef du *Palestine-Israel Journal*) répond que sa revue ne réalise pas elle-même de sondages d'opinion, mais qu'elle utilise les informations les plus sûres possibles. En ce qui concerne d'éventuels signes positifs, il en a repéré deux : le Forum israélo-palestinien d'organisations non gouvernementales pour la paix (*Palestinian-Israeli Peace NGO Forum*) a organisé récemment à Jérusalem, avec l'aide de l'Union européenne, deux conférences qui ont formulé des recommandations constructives; et plusieurs organisations de la société civile telles que l'équipe Settlement Watch (« surveillance des colonies ») du mouvement Peace Now, s'emploient activement à informer la communauté internationale de la situation sur le terrain.

Réunion internationale sur la question de Jérusalem, Ankara, mai 2014 (document de travail n° 5)

38. **Le Président** annonce que la Réunion internationale sur la question de Jérusalem convoquée par l'Organisation de coopération islamique et le gouvernement turc a pour objectif de soutenir l'action menée au niveau international en vue de régler le conflit israélo-palestinien en créant un État de Palestine indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem pour capitale des deux États et

des accords acceptables concernant les Lieux saints, et d'examiner le statut de Jérusalem sur le double plan religieux et juridique. Des experts de renom international, des représentants des États Membres et des États Observateurs, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, de la société civile et des médias y seront invités. Le Président remercie les autorités turques de l'engagement qu'elles manifestent en organisant un événement aussi important.

39. **M. Eler** (Turquie) répond que c'est un honneur pour la Turquie que d'accueillir cette réunion et qu'il compte sur une active participation de la communauté internationale. Son pays espère que ce genre de réunions créeront une dynamique et renforceront le soutien dont jouit l'État de Palestine, qu'il souhaite voir adhérer à l'ONU en qualité de Membre souverain. La Turquie se félicite d'apprendre que l'Équateur ouvre une ambassade en Palestine.

40. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) remercie la Turquie d'accueillir la prochaine Réunion internationale et les autorités turques d'accorder un soutien aussi enthousiaste à cette manifestation. Il exprime l'espoir qu'outre les spécialistes des religions et les universitaires, des représentants de haut niveau de l'Organisation de coopération islamique et du Comité participeront à la Réunion pour y manifester concrètement leur attachement à la question de Jérusalem, qui est de la plus grande importance pour la région, le monde musulman et le peuple palestinien.

41. **Le Président** dit qu'il considère que le Comité approuve le programme provisoire de la Réunion présenté dans le document de travail n° 5.

42. *Il en est ainsi décidé.*

Questions diverses

43. **Le Président** renouvelle l'appel lancé par le Comité à ses membres et observateurs pour qu'ils mettent sur pied des comités nationaux chargés d'organiser des activités dans le cadre de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Il remercie le Nicaragua et la Palestine d'avoir communiqué au Bureau du Comité des informations sur leurs activités nationales.

44. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) rapporte que le comité national palestinien organise une large gamme d'activités et de manifestations dans ce cadre, avec non seulement des conférences, mais

encore des défilés de mode et des projections de films pour montrer que le peuple palestinien s'investit dans toutes les dimensions de la vie en dépit de l'occupation qu'il subit.

La séance est levée à 12 h 20.